



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches  
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse  
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero  
di commercio

## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Mytime Sàrl**, de siège social à,  
1997 Haute-Nendaz
2. Déclaration de faillite: 07.05.2013
3. Suspension de faillite: 13.06.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.07.2013
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** La procédure susmentionnée, ouverte par décision du Tribunal d'Hérens et Conthey en date du 7 mai 2013, a été, ensuite de constatation de défaut d'actifs, suspendue par prononcé de la même autorité le 13 juin 2013.  
La faillite sera clôturée si, dans les dix jours, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas l'avance de frais fixée à Fr. 3'000.00 conformément à l'art. 230 LP.

Dans ce même délai, les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens à quelque titre que ce soit sont tenus, sous peine de droits (art. 324 CP) de s'annoncer à l'office soussigné.

But social : Gestion de tous travaux d'entretien, de maintenance et de services dans le domaine immobilier etc.

Office des faillites du district de Conthey  
R. Vergère, préposé  
1963 Vétroz

00925019



**Freitag - Vendredi - Venerdì, 21.06.2013, No 118, Jahrgang - année - anno: 131**

**Konkurse - Faillites - Fallimenti** Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento